

OISEAUX

Ibis sacré



© Pascale Golinvaux @ RBINS

Threskiornis aethiopicus

Heilige ibis × Sacred ibis × Heiliger Ibis

Origine

Afrique

Voies d'introduction

Échappé de captivité. Dispersion naturelle.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était détenue assez fréquemment comme oiseau d'agrément par des particuliers.

Distribution en Belgique

Observations isolées sur tout le territoire.

Habitats en Belgique

Plans d'eau, marais, prairies humides, zones agricoles et décharges.

Nuisances

Nicheur en colonie, il domine d'autres espèces d'oiseaux (hérons et spatules). Prédateur d'amphibiens et d'oiseaux aquatiques. Vecteur potentiel de maladies transmissibles à l'homme.



© Tony Brierton from Still here..., Ireland – Sacred Ibis Uploaded by Snowmanradio, CC BY-SA 2.0

Caractéristiques

- Taille: 80-90 cm de long; envergure: 110-120 cm
- Bec noir long et puissant, recourbé vers le bas
- Pattes noires robustes
- Plumage: corps blanc, tête et cou gris-noir; en vol: ailes blanches frangées de noir à l'arrière, queue blanche; posé: arrière du corps distinctement noir, avec des plumes ornementales noires
- Vole le cou tendu

Espèces ressemblantes

Dans l'environnement, l'espèce peut être confondue avec d'autres espèces d'échassiers, telles que *Platalea leucorodia*, *Ardea alba* ou *Egretta garzetta*. En captivité, l'espèce peut être confondue avec *Threskiornis molucca*, *Threskiornis spinicollis* et *Eudocimus albus*.

Pour plus d'informations

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

- <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=33365>

SITES RÉGIONAUX

- Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>
- Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

- <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne. En Belgique, des individus pourraient être détenus dans les zoos sous certaines conditions.